

MAIRIE
de
LASSÉРАН 32550

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 7 février 2022 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 31 janvier 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRESENTS : Messieurs Michel SORIANO, Serge JACQUART, Arthur BENOIT, Jean-Claude ESCUBES, François SABATHE

Mesdames Christine BERGES, Tonia SALAÛN, Caroline MOMBOISSE, Danièle SARLET

Absents excusés : Mesdames Joanne LACAZE

Pouvoir : Monsieur Mathieu ROUMAT donne pouvoir à Monsieur Arthur BENOIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline MOMBOISSE

APPROBATION DES COMPTES DES 6 DECEMBRE 2021 ET 7 JANVIER 2022

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : TARIF SALLE DES FETES ET MAISON DE LA LAICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents FIXE ainsi que suit les tarifs de la location de la salle des fêtes et la maison de la Laïcité à compter du 1er janvier 2022 :

1 – MAISON DE LA LAÏCITE

Associations communales (siège à Lasséran)	gratuit	
	<u>Hiver</u> (du 1er novembre au 30 avril)	<u>Eté</u> (du 1er mai au 31 oc- tobre)
Associations ou orga- nismes extérieurs à la commune (moins de 12 heures)	30 € par jour	20 € par jour
Habitants extérieurs et Associations utilisant plus de 12 heures	60 € par jour	50 € par jour
Habitants de Lasséran	1 gratuité par famille et par année puis 30 €	1 gratuité par famille et par année puis 20 €

CAUTION : 1 000 €, soit 750 € pour les dégâts et 250 € pour le ménage

2 – SALLE DES FETES

Associations communales (siège à Lasséran)	gratuité	
Associations extérieures dont la manifestation est ouverte au public et sans utilisation de la cuisine	50,00 €	
	Hiver (du 1er novembre au 30 avril)	Eté (du 1er mai au 31 octobre)
Particuliers n'habitant pas la commune	180 € pour 1 jour	120 € pour 1 jour
Organismes extérieurs à la commune	280 € pour 2 jours	220 € pour 2 jours
Habitants de LASSERAN	50 € par location	40 € par location

CAUTION : 1 000 €, soit 750 € pour les dégâts et 250 € pour le ménage

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : VENTE PARCELLE N°AA 86 DU LOTISSEMENT L'AVENIR

VU la délibération n° 51/2019 en date du 26 novembre 2019 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement communal l'Avenir,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle n° AA 86, située entre le lot n° 6 et le lot n°7, pour une surface de 114 m² n'a pas été tarifée.

Monsieur le Maire propose un tarif de 6 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :ACCEPTTE le tarif de 6 000 € pour la parcelle n° AA86, AUTORISE le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

STATUTS CAFE ASSOCIATIF

Modification des articles 2, 5, 8 et 11 approuvés à l'unanimité. La rédaction sera prise par

Règlement intérieur dont la trame doit être élaborée.

Réunion de préparation : mercredi 23 février 2022 à 20h30 à la mairie.

Présentation du projet : 26 février 2022 à 10h00

Réunion publique pour constituer l'association : vendredi 11 mars 2022 à 20h30

Licence IV : Monsieur ROUMAT demande une participation pécuniaire de la commune. Proposition de lui laisser le produit de la soirée de Mai.

DENOMINATION DES VOIES

- Place de la mairie à nommer « Place de la mairie »
- Impasse de distribution des lots suivant chemin de Maubec « Impasse Maubec »

Les dépenses concernant l'adressage seront inscrites au budget principal 2022.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

1°) Lotissement : Sous-seing pour le lot n° 4 en cours.
Réservation d'un lot à envisager

2°) Journée de l'Abbé BAX
Fixée au 26 mars 2022 avec conférence à l'église. Invitation de l'archevêque + collation

3°) Proposition de nommer la place devant l'église « Parvis de l'Abbé BAX ».

4°) Ouverture ligne bus : Transport à la demande de St Blancard à Auch

5°) Gers fibre : Réunion mi-février pour explication

6°) Syndicat Mixte des 3 Vallées : Réunion cette semaine. Peu d'évolution du projet 0 Phyto. Réunion d'informations fin mars à Aulnay Le Château.

7°) Vieil Auch a fait son Assemblée Générale le 26 janvier 2022

8°) Ecole : Lasséran ne perdrait pas de classe.

9°) Proposition de pérenniser une marche tous les 9 décembre : Marche de la Laïcité

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 23h00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE Absente excusée
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT Pouvoir à Arthur BENOIT	Danièle SARLET	